



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 octobre 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Dix-huitième session

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme\*

### 18/114 A

### Document final de l'Examen périodique universel: Soudan

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006 et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen du Soudan le 10 mai 2011, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* le document final de l'Examen périodique universel portant sur le Soudan, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel du Soudan (A/HRC/18/16), les observations du Soudan sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que le Soudan a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail (A/HRC/18/2, chap. VI, et A/HRC/18/16/Add.1).

---

\* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa dix-huitième session (A/HRC/18/2), chap. I.

**18/114 B**  
**Document final de l'Examen périodique universel:**  
**Sud-Soudan**

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006 et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen du Sud-Soudan le 10 mai 2011, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* le document final de l'Examen périodique universel portant sur le Sud-Soudan, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel du Sud-Soudan (A/HRC/18/16), les observations du Sud-Soudan sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que le Sud-Soudan a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail (A/HRC/18/2, chap. VI).

*25<sup>e</sup> séance*  
*23 septembre 2011*

[Adoptée sans vote.]

---